

 <p style="text-align: center;"><i>Humanit�s</i></p> <p style="text-align: center;">UTBM F 90010 Belfort Cedex t�l. 03.84.58.31.75 fax. 03.84.58.31.78 e-mail <pr�nom.nom>@utbm.fr http://www.utbm.fr</p>	<p>GE07</p> <p>Gestion financi�re et de l'investissement</p> <p>Examen m�dian</p> <p>Dur�e : 2 heures + 5 minutes de lecture de consignes</p>
<p>Christian GIRARDOT</p>	<p>Vendredi 15 novembre 2019</p>

Le sujet comporte quatre parties. Les quatre parties sont ind pendantes.

Consignes :

- *Les documents de cours, les documents de TD, les sujets d'examens ant rieurs, les micro-ordinateurs portables, les tablettes, les t l phones mobiles, les montres connect es et les dictionnaires  lectroniques ne sont pas autoris s.*
- *Une calculatrice simple et un dictionnaire papier sont autoris s.*
- *Les annexes ne servent qu'  traiter les questions sp cifi es.*
- *Vous signerez chaque copie utilis e et la premi re page des annexes restitu es.*
- *Vous veillerez   la pr sentation de la copie.*
- *Vous s parerez distinctement les quatre parties.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

Rappel : *L'unit  mon taire en vigueur en France est l'euro et sa d clinaison le centime d'euro.*

Liste des annexes fournies avec le sujet :

- Annexe 1 : Extrait du plan de comptes commun aux quatre parties du sujet
- Annexe 2 : Durée et taux d'amortissement
- Annexe 3 : « Ratier Figeac construit un centre d'excellence pour les hélices », extrait, Laurent Marcaillou, *Les Échos*, mardi 28 mai 2019
- Annexe 4 : « Swiss Krono inaugure une nouvelle usine », extrait, Christine Berkovicus, *Les Échos*, lundi 8 juillet 2019
- Annexe 5 : « BTP : le groupe KP1 ouvre une nouvelle usine de prémurs », extrait, Christine Berkovicus, *Les Échos*, vendredi 11 octobre 2019
- Annexe 6 : Plan d'amortissement en système linéaire de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 7 : Plan d'amortissement en système dégressif de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 8 : Plan d'amortissement de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco avec retraitement de l'avantage fiscal (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 9 : L'enregistrement au livre-journal du 1^{er} dossier – 1^{ère} partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 10 : Tableau DGFIP n° 2052 – Compte de résultat 1^{ère} partie au 31/12/2020 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 11 : Tableau DGFIP n° 2053 – Compte de résultat 2^e partie au 31/12/2020 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 12 : Tableau DGFIP n° 2050 – Bilan Actif au 31/12/2020 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 13 : Plan d'amortissement en système linéaire de la cintreuse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 14 : Plan d'amortissement en système dégressif de la cintreuse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 15 : Plan d'amortissement avec retraitement de l'avantage fiscal de la cintreuse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 16 : L'enregistrement au livre-journal du 2^e dossier – 1^{ère} partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 17 : Tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2019 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 18 : Tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/12/2019 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 19 : L'enregistrement au livre-journal du 3^e dossier – 1^{ère} partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 20 : L'enregistrement au livre-journal de la 2^e partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 21 : L'enregistrement au livre-journal de la 3^e partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 22 : L'enregistrement au livre-journal de la 4^e partie (à compléter et à restituer avec la copie)

PREMIÈRE PARTIE : LA SOCIÉTÉ NORMECA

La première partie comporte trois dossiers. Les trois dossiers sont indépendants.

La société NORMECA est une entreprise organisée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 76 224,00 euros. La société NORMECA a été créée le 02/08/2000. L'actuel président de la société NORMECA est M. Stéphane Brunet. Le siège social de la société NORMECA se situe à Cherbourg-en-Cotentin (Manche, Normandie). L'exercice comptable de la société NORMECA coïncide avec l'année civile. La société NORMECA emploie 164 salariés en 2019. La société NORMECA est spécialisée dans la chaudronnerie, la tuyauterie, la réparation navale et la maintenance industrielle. La société NORMECA compte notamment parmi ses clients : Chantiers de l'Atlantique, Naval Group, Constructions mécaniques de Normandie (CMN), EDF, Engie, Siemens... La société NORMECA dispose de 3 500 m² d'ateliers et d'un parc de machines conséquent : presses plieuses, rouleuses, poinçonneuses, découpeur plasma, cintruses hydrauliques, postes de soudure, ponts roulants...

PREMIÈRE PARTIE – PREMIER DOSSIER [13 points]

La société NORMECA a acquis, le 27/03/2018 à l'état neuf, une presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes auprès du constructeur suisse Haco, basé à Gümligen (canton de Berne). L'achat a été réalisé via la société Haco France, filiale française du constructeur suisse Haco, située à La Chapelle-d'Armentières (Nord, Hauts-de-France).

Le prix d'achat T.T.C. de cette machine industrielle s'élève à 183 276,00 euros. Cette machine a été acquise à crédit auprès de la filiale française du constructeur suisse Haco.

Un tel équipement industriel neuf relève du taux normal de TVA à 20,0 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel équipement.

La presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes été mise en service le 09/05/2018 après la formation des techniciens et des opérateurs ainsi que la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement cette machine industrielle selon le système linéaire sur une durée de douze ans. Cependant, sur les conseils de l'expert-comptable de la société NORMECA, le dirigeant a convenu de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Déterminer la valeur d'acquisition amortissable H.T. de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco.
2. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco selon le système dégressif (annexe 7 à compléter et à restituer avec la copie).
4. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement avec retraitement de l'avantage fiscal de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco (annexe 8 à compléter et à restituer avec la copie).
5. Enregistrer – selon la technique du journal – la dotation aux amortissements (économiques et dérogatoires) de l'exercice clos au 31/12/2020 (annexe 9 à compléter et à restituer avec la copie).
6. En prenant comme hypothèse que la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco est le seul actif amortissable de la société NORMECA, compléter le tableau DGFIP n° 2052 – 1^{ère} partie Compte de résultat au 31/12/2020 (annexe 10 à compléter et à restituer avec la copie).
7. En prenant comme hypothèse que la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco est le seul actif amortissable de la société NORMECA, compléter le tableau DGFIP n° 2053 – 2^e partie Compte de résultat au 31/12/2020 (annexe 11 à compléter et à restituer avec la copie).
8. En prenant comme hypothèse que la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco est le seul actif amortissable de la société NORMECA, compléter le tableau DGFIP n° 2050 – Bilan Actif au 31/12/2020 (annexe 12 à compléter et à restituer avec la copie).

PREMIÈRE PARTIE – DEUXIÈME DOSSIER [12,5 points]

La société NORMECA a émis le 12/09/2017 la facture n° 3972 par laquelle elle cède à une autre entreprise industrielle une cintruse hydraulique Faccin RCMI 150 pour un montant H.T. de 24 000 euros. La cession d'un tel équipement industriel relève de la TVA au taux normal de 20,0 %.

Cette cintruse hydraulique RCMI 150 avait été acquise neuve le 23/11/2012 auprès de la société italienne Faccin, basée à Visano (Lombardie). Sa valeur d'acquisition amortissable H.T. s'élevait à 85 830,00 euros. Un tel équipement industriel neuf relevait du taux normal de TVA à 19,6 % en vigueur à la date d'acquisition. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se posait quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf.

Cette cintruse hydraulique RCMI 150 avait été mise en service le 14/01/2013 après la formation des opérateurs et techniciens ainsi que la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service de la cintruse hydraulique Faccin RCMI 150, le président de la société NORMECA avait décidé d'amortir cette machine industrielle sur une durée de huit ans selon le système linéaire et de profiter – sur conseil de l'expert-comptable de l'entreprise – de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Présenter le plan d'amortissement de la cintruse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée selon le système linéaire jusqu'à l'exercice de cession (annexe 13 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Présenter le plan d'amortissement de la cintruse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 14 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter le plan d'amortissement de la cintruse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée avec retraitement de l'avantage fiscal jusqu'à l'exercice de cession (annexe 15 à compléter et à restituer avec la copie). Il n'est pas demandé de totaliser les dotations et les reprises d'amortissement.
4. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la cession de la cintruse hydraulique Faccin RCMI 150 au nouvel acquéreur (annexe 16 à compléter et à restituer avec la copie).

PREMIÈRE PARTIE – TROISIÈME DOSSIER [7,5 points]

La société NORMECA a recours au crédit-bail. Parmi les biens pris en crédit-bail, on relève un contrat portant sur une rouleuse 4 HBR Haco. Les caractéristiques de ce contrat de crédit-bail sont les suivantes :

- Fournisseur : Haco France
- Crédit-bailleur : Normandie Capital Investissement
- Valeur d'acquisition H.T. : 137 290,00 euros
- Valeur d'achat résiduelle H.T. à l'échéance du contrat : 7 290,00 euros
- Valeur du dépôt de garantie versé à la date de signature du contrat : 10 000,00 euros (exonérés de TVA)
- Le contrat a été signé le 06/06/2016 pour une durée de dix ans
- La rouleuse 4 HBR Haco a été mise en service le 28/06/2016
- Une redevance mensuelle H.T. de 1 500,00 euros est prélevée automatiquement sur le compte courant bancaire de la société NORMECA chaque 6 du mois
- Le versement de la première redevance est intervenu le 06/06/2016
- La dernière redevance sera prélevée le 06/05/2026
- La rouleuse 4 HBR Haco aurait été amortie économiquement selon le système linéaire sur une durée de dix ans, si elle avait été acquise en pleine propriété par la société NORMECA
- Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant au versement de redevances de crédit-bail sur un équipement industriel neuf. Un tel équipement relève du taux normal de TVA à 20,0 %. Les redevances de crédit-bail relèvent aussi du taux normal de TVA à 20,0 %
- Aucun incident de paiement n'est intervenu depuis la signature du contrat

Travail à faire :

1. Présenter l'extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2019 (annexe 17 à compléter et à restituer avec la copie). On admettra que la rouleuse 4 HBR Haco est le seul bien d'équipement pris en crédit-bail par la société NORMECA.
2. Présenter l'extrait du tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/12/2019 (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie). On admettra que la rouleuse 4 HBR Haco est le seul bien d'équipement pris en crédit-bail par la société NORMECA.
3. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – le prélèvement sur le compte-courant bancaire de la redevance de crédit-bail du mois d'octobre 2019 relative à la rouleuse 4 HBR Haco. La société NORMECA a reçu de sa banque l'avis de prélèvement électronique n° AP22851 (annexe 19 à compléter et à restituer avec la copie).

DEUXIÈME PARTIE [3 points]

Annexe 3 : « Ratier Figeac construit un centre d'excellence pour les hélices », extrait, Laurent Marcaillou, *Les Échos*, mardi 28 mai 2019

Travail à faire : Enregistrer *pro forma*¹ au 31/12/2021 – selon la technique du livre-journal – les dépenses de R&D activées par la société Ratier Figeac. On admettra que seules 50 % du total des dépenses de recherche et développement (R&D) engagées par la société Ratier Figeac peuvent être inscrites à l'actif du bilan. Les dépenses de R&D relèvent du taux normal de TVA à 20 %. Les valeurs citées dans le texte sont à considérer comme des valeurs H.T. (annexe 20 à compléter et à restituer avec la copie).

TROISIÈME PARTIE [2,5 points]

Annexe 4 : « Swiss Krono inaugure une nouvelle usine », extrait, Christine Berkovicus, *Les Échos*, lundi 8 juillet 2019

Travail à faire : Enregistrer début juillet 2019 – selon la technique du livre-journal – l'acquisition de la presse à mélaminé par la société Swiss Krono France. Une telle presse relève du taux normal de TVA à 20 %. Les valeurs citées dans le texte sont à considérer comme des valeurs H.T. L'enregistrement du règlement de la facture de l'entreprise qui a livré la presse n'est pas demandé (annexe 21 à compléter et à restituer avec la copie).

QUATRIÈME PARTIE [1,5 point]

Annexe 5 : « BTP : le groupe KP1 ouvre une nouvelle usine de prémurs », extrait, Christine Berkovicus, *Les Échos*, vendredi 11 octobre 2019

Travail à faire : Enregistrer début octobre 2019 – selon la technique du livre-journal – l'acquisition de la nouvelle usine par le groupe KP1. Les usines nouvellement construites relèvent du taux normal de TVA à 20 %. Les valeurs citées dans le texte sont à considérer comme des valeurs H.T. L'enregistrement du règlement du mémoire² de l'entreprise de construction n'est pas demandé (annexe 22 à compléter et à restituer avec la copie).

¹ Locution latine qui signifie « pour la forme » puisque l'opération n'est pas encore intervenue.

² Dans le BTP, on utilise le terme mémoire pour désigner une facture.

ANNEXE 1
Extrait du plan de comptes utilisé commun aux quatre parties

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
...	...
145	Amortissements dérogatoires
...	...
203	Frais de développement
205	Concessions, brevets et droits similaires
213	Constructions
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
2183	Matériel de bureau et matériel informatique
...	...
2751	Dépôts versés
...	...
2803	Amortissements des frais de développement
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires
2813	Amortissements des constructions
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels
28183	Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique
...	...
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée sur ventes
...	...
462	Créances sur cessions d'immobilisations
...	...
512	Banque
...	...
612	Redevances de crédit-bail
...	...
6752	Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	...
72	Production immobilisée
...	...
7752	Produits des cessions d'immobilisations corporelles
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires
...	...

ANNEXE 2
Durée et taux d'amortissement

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	Biens acquis ou fabriqués entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 3 décembre 2008 et depuis le 1 ^{er} janvier 2010		Biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009	
		Coefficient	Taux dégressif	Coefficient	Taux dégressif
1	100,00				
2	50,00				
3	$33^{1/3}$	1,25	41,67	1,75	58,33
4	25,00	1,25	31,25	1,75	43,75
5	20,00	1,75	35,00	2,25	45,00
6	$16^{2/3}$	1,75	29,17	2,25	37,51
$6^{2/3}$	15,00	2,25	33,75	2,75	41,25
8	12,50	2,25	28,13	2,75	34,38
10	10,00	2,25	22,50	2,75	27,50
12	$8^{1/3}$	2,25	18,75	2,75	22,91
15	$6^{2/3}$	2,25	15,00	2,75	18,34
20	5,00	2,25	11,25	2,75	13,75

ANNEXE 3

Ratier Figeac construit un centre d'excellence pour les hélices

Extrait, Laurent Marcaillou, *Les Échos*, mardi 28 mai 2019

Dans le département du Lot (Occitanie), la société Ratier Figeac, filiale du groupe américain Collins Aerospace basé à West Palm Beach (Floride), va créer un centre d'excellence des hélices d'avion. Le premier fabricant mondial d'hélices à forte puissance construira, d'ici à la fin 2021, un bâtiment de 2 300 mètres carrés dédié à la conception, aux tests, à la fabrication et à la maintenance des nouvelles générations d'hélices. Il prévoit aussi de créer 150 emplois d'ingénieurs et techniciens d'ici à quatre ans, si les ventes suivent. L'investissement s'élève à 32 millions d'euros, dont 20 millions d'euros dans l'innovation et l'ingénierie, et 12 millions dans le bâtiment, les équipements d'essais et de fabrication. « *Nous avons confiance dans le marché des avions turbo propulsés, car ils consomment moins de carburant et peuvent atterrir sur de petits aéroports* », affirme Jean-François Chanut, président de Ratier Figeac et directeur général de la branche Propeller Systems de Collins Aerospace.

Ratier Figeac fabrique les hélices des avions régionaux de l'avionneur franco-italien ATR et de l'avionneur canadien Bombardier, ainsi que des avions de transport militaire Airbus A400 M et C-295. Elle a obtenu en 2016 un important contrat avec l'Otan, afin de produire des hélices plus performantes destinées à la rénovation de 140 avions de transport Lockheed C-130 Hercules de la garde nationale américaine et 24 de l'US Navy. Ratier Figeac a conçu pour cela les hélices NP 2000 en matériaux composites, à 8 pâles au lieu de 4, qui apportent une poussée optimale avec moins de vibrations.

[...]

ANNEXE 4

Swiss Krono inaugure une nouvelle usine

Extrait, Christine Berkovicus, *Les Échos*, lundi 8 juillet 2019

Chez Swiss Krono France, acteur important du marché des matériaux à base de bois, un investissement chasse l'autre. Cette entreprise familiale suisse, basée à Menznau (canton de Lucerne) et implantée en France depuis 1988, vient de recevoir une nouvelle presse à mélaminé dans son usine française de Sully-sur-Loire (Loiret, Centre-Val de Loire). La société Swiss Krono France fabrique des panneaux pour la construction, constitués de minces lamelles en plusieurs couches, dits OSB (*Oriented Strand Board*), de même que des panneaux mélaminés et stratifiés décoratifs pour le meuble et l'agencement. Cette presse constitue un investissement de 11,5 millions d'euros – dont 500 000 euros pour la formation des opérateurs – qui permettra de produire deux fois plus vite.

L'objectif est d'être en mesure de produire 200 panneaux à l'heure. L'usine aura également plus de souplesse pour changer de décor et décliner son nouveau catalogue. « *Nous transformons actuellement 50 % des panneaux de particules que nous produisons en panneaux décoratifs, et notre objectif est de passer à 80 %, ce qui nous permettra de dégager plus de valeur ajoutée* », se félicite Vincent Adam, président de Swiss Krono France.

[...]

ANNEXE 6 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco
selon le système linéaire

Désignation du bien :
 Date d'acquisition :
 Date de mise en service :
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :
 Durée d'amortissement prévue :
 Taux d'amortissement linéaire :
 Date de clôture du premier exercice comptable :
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 7 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco selon
le système dégressif

Désignation du bien :
 Date d'acquisition :
 Date de mise en service :
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :
 Durée d'amortissement prévue :
 Taux d'amortissement linéaire :
 Coefficient dégressif :
 Taux d'amortissement dégressif :
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :
 Date de clôture du premier exercice comptable :
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 8 (à compléter et à restituer avec la copie)
Plan d'amortissement de la presse plieuse Euromaster S 3600 mm * 300 tonnes Haco avec
retraitement de l'avantage fiscal

Désignation du bien :

Date d'acquisition :

Date de mise en service :

Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Exercices	Amortissements fiscaux (dégressifs)	Amortissements économiques (économiques)	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises

**ANNEXE 9 à compléter et à restituer avec la copie
L'enregistrement au livre-journal du 1^{er} dossier – 1^{ère} partie**

--	--	--	--

ANNEXE 10 à compléter et à restituer avec la copie
Tableau DGFIP n° 2052 – Compte de résultat 1^{ère} partie au 31/12/2020

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2019

Désignation de l'entreprise :		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF
			FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions * *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					
				GV	
				GW	

N° 2052-SD - (SDNC-DGFIP) - Novembre 2018

ANNEXE 11 à compléter et à restituer avec la copie
Tableau DGFIP n° 2053 – Compte de résultat 2^e partie au 31/12/2020

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	– Crédit-bail mobilier *	HP
		– Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

N° 2053-SD – (SDNC-DGFIP) – Novembre 2018

ANNEXE 12 à compléter et à restituer avec la copie Tableau DGFIP n° 2050 – Bilan Actif au 31/12/2020



N° 15949 * 01
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : _____		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/>		
Adresse de l'entreprise _____		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/>		
Numéro SIRET * <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial (1) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU		CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH		BI	
	TOTAL (II) BJ			BK
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM
En cours de production de biens BN			BO	
En cours de production de services BP			BQ	
Produits intermédiaires et finis BR			BS	
Marchandises BT			BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV			BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX			BY	
Autres créances (3) BZ			CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités CF		CG	
	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
	TOTAL (III) CJ			CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			LA
	Rerovis : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an de des immobilisations financières nettes :	CP
	Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :	(3) Part à plus d'un an : CR
				Créances :

N° 2050-SD - (SDNC-DGFIP) - Novembre 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE 13 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement de la cintreuse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée selon le système linéaire

Désignation du bien :
 Date d'acquisition du bien :
 Date de mise en service du bien :
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :
 Durée d'amortissement prévue :
 Taux d'amortissement linéaire :
 Date de clôture du premier exercice comptable :
 Prorata du premier exercice :
 Date d'ouverture de l'exercice de cession :
 Date de cession :
 Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 14 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement de la de la cintreuse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée selon le
système dégressif

Désignation du bien :
 Date d'acquisition :
 Date de mise en service :
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :
 Durée d'amortissement prévue :
 Taux d'amortissement linéaire :
 Coefficient dégressif :
 Taux d'amortissement dégressif :
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :
 Date de clôture du premier exercice comptable :
 Prorata du premier exercice :
 Date d'ouverture de l'exercice de cession :
 Date de cession :
 Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 15 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement de la de la cintreuse hydraulique Faccin RCMI 150 cédée avec
retraitement de l'avantage fiscal

Désignation du bien :
 Date d'acquisition :
 Date de mise en service :
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :
 Date de cession :
 Valeur de cession H.T. :

Exercices	Amortissements fiscaux (dégressifs)	Amortissements économiques (économiques)	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises

**ANNEXE 16 à compléter et à restituer avec la copie
L'enregistrement au livre-journal du 2^e dossier – 1^{ère} partie**

--	--	--	--

**ANNEXE 17 à compléter et à restituer avec la copie
Tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2019**

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel H.T.
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à un an	De plus d'un an jusqu'à cinq ans au plus	À plus de cinq ans	Total à payer	
Installations techniques, matériels et outillages industriels							

**ANNEXE 18 à compléter et à restituer avec la copie
Tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/12/2019**

Postes du bilan	Redevances versées H.T.	Dotations équivalentes aux amortissements	Intérêts équivalents versés
Installations techniques, matériels et outillages industriels			